

Informations de base	
2014/2219(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Rapport annuel de la haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Parlement européen Subject 6.10 Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	BROK Elmar (PPE)	03/12/2014
		Rapporteur(e) fictif/fictive PAȘCU Ioan Mircea (S&D) TANNOCK Timothy Charles Ayrton (ECR) RADOŠ Jozo (ALDE) LÖSING Sabine (GUE/NGL) MESZERICs Tamás (Verts/ALE)	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	BUDG Budgets	TARAND Indrek (Verts/ALE)	10/11/2014

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
17/12/2014	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/02/2015	Vote en commission		
03/03/2015	Dépôt du rapport de la commission	A8-0039/2015	Résumé
11/03/2015	Débat en plénière		
12/03/2015	Décision du Parlement	T8-0075/2015	Résumé
12/03/2015	Résultat du vote au parlement		

12/03/2015	Fin de la procédure au Parlement		
------------	----------------------------------	--	--

Informations techniques	
Référence de la procédure	2014/2219(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/8/02002

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE544.300	22/12/2014	
Avis de la commission	BUDG	PE544.127	22/01/2015	
Amendements déposés en commission		PE546.819	02/02/2015	
Amendements déposés en commission		PE546.835	02/02/2015	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0039/2015	03/03/2015	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0075/2015	12/03/2015	Résumé

Rapport annuel de la haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Parlement européen

2014/2219(INI) - 03/03/2015 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative d'Elmar BROK (PPE, DE) concernant le rapport annuel de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Parlement européen.

Le rapport a souligné la tragique **détérioration de l'environnement de sécurité autour de l'Union européenne**, et en particulier dans son voisinage immédiat, où l'ordre international fondé sur le droit ainsi que la stabilité et la sécurité de l'Europe sont mis à l'épreuve à un niveau sans précédent depuis le début de l'intégration européenne.

En raison de sa crise interne, **l'Union n'a jusqu'ici pas été en mesure d'exploiter son plein potentiel** pour décider de son environnement politique et de sécurité à l'échelle internationale. Le manque de coordination des politiques et de cohérence entre les politiques de l'Union, ainsi que les contraintes financières, restreignent encore l'influence de l'Europe dans le monde.

Les principales recommandations contenues dans le rapport sont les suivantes :

L'Union européenne doit être un acteur crédible : les députés sont convaincus qu'une politique étrangère ambitieuse et efficace de l'Union doit s'appuyer sur une **vision commune** des intérêts, valeurs et objectifs fondamentaux de l'Europe en matière de relations extérieures ainsi que sur une perception commune des menaces auxquelles l'Union est exposée dans son ensemble.

C'est pourquoi les **ressources politiques, économiques, financières et en matière de défense** de l'Union et de ses États membres devraient être renforcées et combinées pour optimiser l'influence de l'Union dans le monde, produire des synergies et garantir la paix et la stabilité en Europe et dans son voisinage.

Les députés sont d'avis que le Conseil et la Commission, avec la coopération active des États membres, devraient veiller à la **cohérence des politiques intérieures et extérieures de l'Union**, dont la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) ainsi que les politiques de voisinage, de commerce, de développement, d'aide humanitaire et dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, de l'énergie, de l'environnement et de la migration.

Le rapport demande notamment :

- le **renforcement de la coopération et de la coordination** entre les différentes capacités d'observation et de réaction aux crises au niveau de l'Union;
- d'étudier les moyens d'améliorer la cohérence des politiques externes, notamment du point de vue des **droits de l'homme et du droit international**;
- d'encourager la création d'une **base industrielle et technologique** de défense européenne (BITDE), en favorisant la coopération en matière de développement de capacités de défense;
- de mieux coordonner les efforts pour répondre aux **attaques terroristes** dans des pays de l'Union en intensifiant le partage de renseignements en matière de sécurité.

Préserver et renforcer l'ordre politique et juridique européen : soulignant la nécessité de consolider l'Union européenne et de renforcer sa capacité d'intégration, les députés jugent nécessaire de définir une **stratégie politique globale** qui vise à rétablir l'ordre politique et juridique européen et lie tous les États européens, y compris la Russie.

La politique étrangère de l'Union devrait avoir pour priorité de **soutenir les pays désireux de se rapprocher de l'Union** et l'un des principaux moyens de contenir les ambitions de la Russie dans son voisinage devrait consister à investir dans l'indépendance, la souveraineté, le développement économique et la poursuite de la démocratisation de ces pays.

Condamnant vivement la violation du droit international par la Russie, à la suite de son intervention militaire et de la guerre hybride qu'elle mène contre l'Ukraine, les députés demandent à la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité d'élaborer d'urgence une **stratégie commune à l'égard de la Russie** afin d'obtenir de celle-ci qu'elle s'engage en faveur de la paix et de la stabilité en Europe y compris par le respect inconditionnel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ses voisins.

Renforcer la sécurité et la stabilisation dans les pays du voisinage méridional : l'Union devrait réviser en profondeur sa politique à l'égard de ses voisins méridionaux. Les députés réclament la mise en place d'une **stratégie globale** au titre de laquelle les instruments et les ressources budgétaires limitées de l'Union serviraient prioritairement à aider les pays à bâtir des États ouverts à la diversité et opérationnels, aptes à assurer la sécurité de leurs citoyens, à **faire face à l'extrémisme religieux et à consolider l'état de droit**.

Les autorités de l'Union sont invitées à développer, en coopération étroite avec les États-Unis et avec la participation des grandes puissances (par exemple la Russie et la Chine), une stratégie qui pousserait les acteurs régionaux (dont la Turquie, l'Iraq, Israël, la Jordanie, l'Égypte, les gouvernements du Conseil de coopération du Golfe, l'Iran, la Ligue arabe et les forces kurdes) à s'unir pour mettre un terme aux guerres par procuration et cesser de financer les fondamentalistes et trouver une solution pour la paix et la stabilité dans la région, notamment en vue de mettre fin à la guerre en Syrie et en Iraq.

Renforcer un ordre mondial coopératif et fondé sur des règles : les députés sont convaincus que la **coopération entre l'Union et l'OTAN** devrait être renforcée et qu'il faudrait parvenir à une planification et à une coordination plus étroites entre la défense intelligente de l'OTAN et la mutualisation et le partage des capacités de l'Union en vue d'utiliser au mieux les ressources limitées qui sont disponibles. Il souligne la nécessité d'une **stratégie européenne**, en coordination avec les États-Unis, sur la manière de partager avec la Russie, la Chine, l'Inde et d'autres puissances majeures la responsabilité en matière de paix et de stabilité de l'ordre politique et économique mondial.

Le rapport souligne enfin la nécessité de réformer le **Conseil de sécurité de l'ONU** de sorte qu'il reflète mieux les réalités du monde d'aujourd'hui. Il rappelle à cet égard que l'Union européenne devrait devenir membre à part entière de l'ONU.

Rapport annuel de la haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Parlement européen

2014/2219(INI) - 12/03/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 436 voix pour, 145 voix contre et 64 abstentions, une résolution concernant le rapport annuel de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Parlement européen.

Le Parlement a souligné la **tragique détérioration de l'environnement de sécurité autour de l'Union européenne**, et en particulier dans son voisinage immédiat, où l'ordre international fondé sur le droit ainsi que la stabilité et la sécurité de l'Europe sont mis à l'épreuve à un niveau sans précédent depuis le début de l'intégration européenne.

En raison de sa crise interne, **l'Union n'a jusqu'ici pas été en mesure d'exploiter son potentiel** pour décider de son environnement politique et de sécurité à l'échelle internationale. Le manque de coordination des politiques et de cohérence entre les politiques de l'Union, ainsi que les contraintes financières, restreignent encore l'influence de l'Europe dans le monde.

Dans ce contexte, les **priorités de la politique étrangère et de sécurité** de l'Union européenne devraient être les suivantes:

- **protéger les valeurs et les intérêts de l'Europe** et faire appliquer l'ordre politique et juridique en Europe, et restaurer et préserver ainsi la paix et la stabilité,
- accroître la **contribution de l'Union européenne à la défense territoriale de ses États membres** en renforçant ses capacités de défense contre les menaces telles que le terrorisme, les trafics d'armes et de drogues et la traite des êtres humains,
- favoriser la **sécurité, la démocratisation, l'état de droit et le développement économique et social** dans les pays du voisinage de l'Union,
- assumer un **rôle moteur dans la résolution des conflits**, notamment grâce à des opérations de maintien ou d'imposition de la paix au titre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC),
- renforcer, à l'échelle mondiale, un **ordre politique, économique et financier** pluraliste qui obéisse à des règles, notamment le respect de l'état de droit et des droits de l'homme, et
- **améliorer les structures internes** et les méthodes de travail de l'Union afin de renforcer sa résistance et de lui permettre d'exploiter tout son potentiel d'acteur mondial.

Les principales recommandations contenues dans le rapport sont les suivantes :

L'Union européenne doit être un acteur crédible : les députés sont convaincus que la politique étrangère de l'Union doit s'appuyer sur une **vision commune** des intérêts, valeurs et objectifs fondamentaux de l'Europe en matière de relations extérieures ainsi que sur une perception commune des menaces auxquelles l'Union est exposée. Le Parlement s'est félicité de l'engagement de la haute représentante de l'Union de lancer un processus de réflexion stratégique qui devrait aboutir à une **nouvelle stratégie européenne de sécurité**.

Le Parlement a plaidé pour que les **ressources politiques, économiques, financières et en matière de défense** de l'Union et de ses États membres soient renforcées et combinées pour optimiser l'influence de l'Union dans le monde, produire des synergies et garantir la paix et la stabilité en Europe et dans son voisinage.

La résolution a notamment demandé :

- une **réforme des structures internes du SEAE** afin que ce dernier puisse assister la haute représentante de l'Union dans l'ensemble de ses rôles;
- le renforcement de la **coopération et de la coordination** entre les différentes capacités d'observation et de réaction aux crises au niveau de l'Union;
- l'étude des moyens d'améliorer la **cohérence des politiques externes**, notamment du point de vue des droits de l'homme et du droit international;
- la consolidation de la **base industrielle et technologique de défense** européenne, notamment par la coordination des budgets de la défense, la réduction du gaspillage et la création de synergies;
- le développement des ressources industrielles et technologiques nécessaires pour améliorer la **cybersécurité**;
- la révision et la cohérence de la **politique migratoire** de l'Union;
- une **Union européenne de l'énergie**, avec la mise en place d'un mécanisme de solidarité pour faire face à d'éventuelles ruptures de l'approvisionnement énergétique;
- une meilleure coordination des efforts pour répondre aux **attaques terroristes** dans des pays de l'Union en intensifiant le partage de renseignements en matière de sécurité.

Préserver et renforcer l'ordre politique et juridique européen : le Parlement a plaidé pour la définition d'une **stratégie politique globale** qui vise à rétablir l'ordre politique et juridique européen et lie tous les États européens, y compris la Russie. Il a préconisé une nouvelle stratégie de l'Union dans ses relations avec les pays du voisinage oriental sur la base de leurs mérites.

La politique étrangère de l'Union devrait avoir pour priorité de **soutenir les pays désireux de se rapprocher de l'Union** et l'un des principaux moyens de contenir les ambitions de la Russie dans son voisinage devrait consister à investir dans l'indépendance, la souveraineté, le développement économique et la poursuite de la démocratisation de ces pays.

Condamnant la violation du droit international par la Russie, à la suite de son intervention militaire et de la guerre hybride qu'elle mène contre l'Ukraine, le Parlement a demandé d'élaborer d'urgence une **stratégie commune à l'égard de la Russie** afin d'obtenir de celle-ci qu'elle s'engage en faveur de la paix et de la stabilité en Europe y compris par le respect inconditionnel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ses voisins. L'accord global conclu à Minsk le 12 février 2015 devrait être immédiatement appliqué et les sanctions pourraient être renforcées si la Russie ne respecte pas ses obligations internationales.

Renforcer la sécurité et la stabilisation dans les pays du voisinage méridional : le Parlement a réclamé la mise en place d'une **stratégie globale** au titre de laquelle les instruments et les ressources budgétaires limitées de l'Union serviraient prioritairement à aider les pays à bâtir des États ouverts à la diversité et opérationnels, aptes à assurer la sécurité de leurs citoyens, à faire face à l'extrémisme religieux et à consolider l'état de droit.

Face à la menace que représentent les **groupes terroristes djihadistes** du soi-disant État islamique (EI) pour la région élargie du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, pour l'Europe, voire pour la paix et la stabilité mondiales, le Parlement a exprimé son **soutien à la coalition mondiale contre l'EI** et à ses efforts pour lutter militairement contre cette organisation. Il a demandé l'intensification de la pression mondiale afin que les djihadistes soient privés de revenus pétroliers, tout en soulignant l'urgence de lutter contre l'utilisation de l'internet par les groupes djihadistes à des fins de recrutement et de propagande.

Renforcer un ordre mondial coopératif et fondé sur des règles : convaincu que les États-Unis sont un partenaire stratégique essentiel de l'Union, le Parlement estime que la **coopération entre l'Union et l'OTAN** devrait être renforcée et qu'il faudrait parvenir à une planification et à une coordination plus étroite entre la défense intelligente de l'OTAN et la **mutualisation** des capacités de l'Union en vue d'utiliser au mieux les ressources limitées qui sont disponibles.

Les députés ont souligné la nécessité d'une **stratégie européenne, en coordination avec les États-Unis**, sur la manière de partager avec la Russie, la Chine, l'Inde et d'autres puissances majeures la responsabilité en matière de paix et de stabilité de l'ordre politique et économique mondial. Ils ont également demandé l'élaboration, à l'échelon de l'Union, d'une stratégie cohérente de **sécurité climatique**.

Le Parlement a enfin souligné la nécessité de réformer le **Conseil de sécurité de l'ONU** de sorte qu'il reflète mieux les réalités du monde d'aujourd'hui. Il a rappelé à cet égard que l'Union européenne devrait devenir membre à part entière de l'ONU.